



Confédération générale du travail Force Ouvrière
Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle
Force Ouvrière

**Syndicat National unifié des directeurs, des Instituteurs, des
Professeurs des écoles de l'Enseignement Public
Force Ouvrière**
Syndicat Départemental du Maine et Loire

REPRISE DE CARTE 2019 BULLETIN D'ADHÉSION 2019

N'attendez plus, adhérez au SNUDI FO pour vous informer, pour vous défendre, pour vous organiser ! De plus,
66% de votre cotisation sont déductibles du montant de votre impôt.
Le syndicat vous envoie chaque année une attestation fiscale.

Nom : **Prénom :**

Corps* : Instituteur PE HC

Fonction* : Adjoint Directeur PEMF ASH Autre :

Échelon : depuis le/...../.....

Quotité* : temps plein mi-temps 75% 80%

Adresse personnelle :

Code postal : **Commune :**

Téléphone : **Courriel :**

École / commune :

Chaque adhérent s'acquitte chaque année d'une **carte syndicale annuelle (17 euros)** et de **12 timbres mensuels**.

Je prends ma carte à 17 euros (cotisations mensuelles au verso) .

Date :/...../2019

Signature :

*** Cocher la case correspondante**



Syndicat National unifié des directeurs, des Instituteurs, des
Professeurs des écoles de l'Enseignement Public
Force Ouvrière
Syndicat Départemental du Maine et Loire

Tableau des cotisations 2019

	Echelons	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs	Timbre mensuel						10,70	11,30	11,90	12,70	14,10
	Total annuel						128,40	135,60	142,80	152,40	169,20
Professeurs des écoles	Timbre mensuel	10	10,60	11,20	11,80	12,70	13,50	14,50	15,60	16,90	18,30
	Total annuel	120	127,20	134,40	141,60	152,40	162	174,00	187,20	202,80	219,60
P.E hors classe	Timbre mensuel			18	19,50	20,90	22,10	AVS, AESH : carte (17 €) + 36 € (12 x 3 €) PES : carte (17 €) + 79,20 € (12 x 6,60 €) RETRAITES : carte (17 €) + 128,40 € (12 x 10,70 €)			
	Total annuel			216	234	250,80	265,20				
Majorations		Directeurs 2-4 cl		Directeurs 5-9 cl		Directeurs 10 cl et +					
	Timbre mensuel	0,70		0,80		1,40					
	Total annuel	8,40		9,60		16,80					

Vous pouvez effectuer votre règlement :

- ▶ En 12 chèques maximum à l'ordre de : SNUDI FO 49 , en indiquant au dos des chèques, les mois au cours desquels vous souhaitez qu'ils soient encaissés ;
- ▶ Par un ou plusieurs virements (Merci de nous informer ce que vous réglez lors de ces virements : 1 ou x mois) grâce au RIB reproduit ci-dessous.

Rappel :

- ▶ 66% de votre cotisation sont déductibles du montant de votre impôt. Le syndicat vous envoie chaque année une attestation fiscale.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE :
ADRESSE :

SNUDI FO
14 PLACE IMBACH
49100 ANGERS

DOMICILIATION : BPA tI.ANGERS FOCH- 00801

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLÉ RIB
13807	00846	06019693024	96

IBAN : FR76 1380 7008 4606 0196 9302 496
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPNAN